Il n'est pas une femme qui nuise à son mari en ce bas monde sans que l'épouse de celui-ci, parmi les houris, ne lui dise : " Ne lui fais pas de tort, qu'Allah te combatte ! Il n’est que de passage chez toi et il ne va pas tarder à te quitter pour nous rejoindre. "

Mu'âdh ibn Jabal (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Il n'est pas une femme qui nuise à son mari en ce bas monde sans que l'épouse de celui-ci, parmi les houris, ne lui dise : " Ne lui fais pas de tort, qu'Allah te combatte ! Il n’est que de passage chez toi et il ne va pas tarder à te quitter pour nous rejoindre. " »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Aḥmad]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit à l'épouse de faire du tort à son mari en ce bas monde. L'époux n'est qu'un invité et un hôte dans cette vie d'ici-bas et il ne va pas tarder à la quitter pour rejoindre l'au-delà. Il entrera alors au Paradis, où il sera attribué aux femmes de l'autre monde.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5822